

# COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

## du 09 Février 2011

### ORDRE DU JOUR :

- Délibération sur l'extraction de gaz de schiste et arrêté du maire
- Délibération "règlement de publicité"
- Délibération "possibilité d'investissement jusqu'au vote du budget"
- Plantations salle polyvalente
- Projet d'acquisition d'un vidéo-projecteur et d'un écran
- Demande de ralentisseur à Maisonneuve
- Signalisation des rues : rapport de la commission du 26 janvier 2011
- Chauffage salle du conseil municipal : délibération
- Courrier Comité des Jeunes
- Subventions Cap Territoire
- Demande de subvention "restos du cœur"
- Stérilisation des chats
- Organisation des élections cantonales
- Acquisition de panneaux mobiles de signalisation
- Compte-rendu des délégations
- Questions diverses : classement dans la voirie communale du chemin dit « sous les Martins »

### PRESENTS :

Alain MAHEY, Christian FAUGIER, Angélique REYNAUD, Hervé BLANCHON, Hélène DALZON, Jérôme DUCROS, Pierre LANDRAUD, Christine THIBON, Christophe THIBON, Jacky THIBON

EXCUSES : Frédérique SOURINTHA

ABSENTS:

POUVOIRS : Frédérique SOURINTHA à Christian FAUGIER

Le Maire fait part de la demande présentée par M. THIBON Jacky concernant l'ajout d'une question diverse à l'ordre du jour : classement de la voirie au sud des Martins dans la voirie communale.

Cette demande de rajout à l'ordre du jour est acceptée par le conseil municipal.

### **1 : Délibération sur l'extraction de gaz de schiste et arrêté du maire**

Le Maire présente au conseil municipal le contexte actuel concernant les autorisations de recherches des gaz de schistes en Sud Ardèche. Par arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2010, l'Etat a accordé des permis de recherches de mines d'hydrocarbures liquides et gazeux en Ardèche méridionale sur un territoire dit de Villeneuve de Berg de 931 km<sup>2</sup> et sur un territoire de 4327 km<sup>2</sup> dit de Montélimar. Le territoire communal est situé à la croisée de ces deux zones. Il expose les craintes quant au recours à des technologies de prospection et d'exploitation par fragmentation hydraulique horizontale encore mal maîtrisées et pouvant générer d'importantes pollutions sur l'environnement et en particulier sur l'eau. Il demande au conseil municipal de délibérer pour l'annulation de l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2010 et s'opposer à toute prospection sur le territoire communal. Après un long débat, le conseil municipal décide, 6 voix pour (Mahey Alain, Faugier Christian, Sourintha Frédérique, Reynaud Angélique, Thibon Christophe, Thibon Jacky), 4 voix contre (Landraud Pierre, Ducros Jérôme, Dalzon Hélène, Thibon Christine) et une abstention (Blanchon Hervé) de **demander l'annulation de l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2010 accordant le permis de recherches de mines d'hydrocarbures liquides et gazeux, de dire son opposition à toute prospection sur le territoire de la commune de Chandolas.**

### **2 : Délibération "règlement de publicité"**

Suite à l'annulation de la délibération concernant la réglementation des enseignes, des publicités et des préenseignes prise lors du conseil municipal du 13 janvier dernier, Monsieur Christian FAUGIER donne lecture du texte de la délibération qui doit être approuvé par les divers conseils municipaux de la communauté de communes. Après avoir délibéré, le conseil municipal, 9 voix pour, deux voix contre (Landraud Pierre, Dalzon Hélène) décide

- de prescrire l'établissement d'un règlement de publicité sur l'ensemble du territoire communal. A l'issue des études nécessaires, M. le maire présentera le projet au conseil municipal qui en délibérera et arrêtera le règlement local de publicité,
- d'autoriser le Maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration technique du règlement de publicité.

### **3 : Délibération "possibilité d'investissement jusqu'au vote du budget"**

Le Maire rappelle au conseil municipal que dans l'attente du vote du budget, qui cette année est repoussé au 30 Avril 2011, la commune peut, par délibération, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente. Il demande au conseil municipal de réfléchir sur les dépenses d'investissements à réaliser avant le 30 Avril et de délibérer lors d'un prochain conseil municipal.

### **4 : Plantations salle polyvalente**

Le Maire demande à Monsieur DUCROS Jérôme l'état d'avancement du dossier de plantation des arbres autour de la salle polyvalente. Monsieur DUCROS dit avoir réuni la commission pour définir l'emplacement des arbres, l'entreprise REYNOUARD attend la confirmation de commande pour venir faire les plantations.

### **5 : Projet d'acquisition d'un vidéo-projecteur et d'un écran**

Monsieur LANDRAUD chargé du dossier de projet d'acquisition d'un vidéo-projecteur et d'un écran informe tout d'abord le conseil municipal que la communauté de communes peut mettre à disposition des communes, qui en font la demande, ce type de matériel. Ensuite, il donne le résultat de la consultation qu'il a menée auprès de deux fournisseurs :

- Ets MECANORGA : Vidéo projecteur : 370€ HT, écran : 76€ HT ou vidéo projecteur pour film : 990€ HT
- Ets PROXI : Vidéo projecteur : 417€ HT, écran : 220€ HT ou vidéo projecteur pour film : 780€ HT

Monsieur LANDRAUD demande s'il doit affiner sa demande auprès des fournisseurs ou bien si le prêt du matériel par la communauté de communes suffit pour fonctionner.

Le conseil décide de solliciter le prêt de matériel à la communauté de communes.

### **6 : Demande de ralentisseur à Maisonneuve**

Monsieur THIBON Thierry a fait part de ses craintes concernant la vitesse à laquelle roulent les automobilistes sur le chemin du cimetière de Maisonneuve et passant entre son habitation et ses gîtes. Il demande d'étudier une solution pour ralentir la circulation. Monsieur FAUGIER Christian est chargé de ce dossier.

### **7 : Signalisation des rues : rapport de la commission du 26 janvier 2011**

Le Maire informe le conseil que la commission extra-municipale a réfléchi sur les appellations à donner aux rues sans dénomination. La commission propose :

- à Maisonneuve :

La rue des écoliers, le chemin de Coudon, le chemin de la Carrière, le chemin de l'église, le chemin du Champ Viel.

- à Chandolas :

La Davalade, la rue du Tailleur, la rue de la Magnanerie, le chemin de Font Pelouse, le chemin du Bourbous, le chemin des Muriers.

- à Lengarnayre :

Le chemin du Puits, le chemin de Pazanan, le chemin des Martins

Quant au village des Martins il a été demandé aux élus de consulter les riverains pour soumettre leurs idées.

Lors d'une prochaine réunion la commission réfléchira à la dénomination de la RD 104 et de la RD 208 ainsi que des places.

### **8 : Chauffage salle du conseil municipal : délibération**

Suite à la dernière réunion du conseil municipal et à la panne du chauffage de la salle du conseil, le maire a contacté Maurice ALMERAS, électricien, pour procéder à la réparation. Vu l'ancienneté de ce mode de chauffage et son coût de fonctionnement, M. ALMERAS n'a pas conseillé pas de réparer ce mode de chauffage. M. le maire lui a demandé, ainsi qu'à deux autres artisans, d'établir des devis pour procéder au remplacement de ce chauffage. A ce jour, seul le devis de M. Almeras lui est parvenu, il demande donc de reporter au prochain conseil municipal cette question.

### **9 : Courrier Comité des Jeunes**

M. le maire donne lecture au conseil municipal de la lettre que lui a adressée le Comité des Jeunes. Il fait part de son étonnement concernant le contenu : « nous sommes très enthousiastes suite à l'idée que vous avez eu de nous proposer un chalet en attente de l'extension de la salle polyvalente ». Il rappelle qu'il n'a jamais été question de proposer un chalet.

Monsieur LANDRAUD qui a été chargé de rencontrer les jeunes pour leur demander de préciser leur demande, leur a fait part de diverses possibilités envisagées dont celle d'un chalet provisoire et d'une salle située derrière l'ancien

presbytère. M. le maire propose donc au conseil de répondre au Comité des Jeunes qu'il n'a jamais été décidé d'installer un chalet. Il suggère que l'évêché soit contacté avant toute décision concernant la pièce derrière l'ancien presbytère.

### **10 : Subventions Cap Territoire**

M. le maire informe le conseil municipal des subventions obtenues par la commune auprès du département :

- Travaux de réparation toiture église Maisonneuve : 3 550 € soit 25% de 14 200€ de travaux HT
- Aménagement bâtiment bibliothèque-mairie (Études et 1ère tranche travaux) : 17 760€ soit 30% sur 59 202 € de travaux HT.
- Divers travaux voirie : 7 032€ soit 60% de 11 720€ de travaux HT

### **11 : Demande de subvention "restos du cœur"**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre adressée par le Président des Restaurants du Cœurs de l'Ardèche, par laquelle il demande une aide financière à la commune.

Il est proposé que, lors de la préparation du prochain budget, la commune alloue au CCAS une somme pour aider les associations caritatives. Charge au CCAS de répartir cette aide.

### **12 : Stérilisation des chats**

L'Association « Coup de Patte » domiciliée à Rocles a fait parvenir un courrier au conseil municipal. Après lecture dudit courrier, il a été décidé de ne pas donner suite à cette demande, la commune apportant déjà une contribution à la SPA de Lavilledieu.

### **13 : Organisation des élections cantonales**

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de leur faire parvenir, comme pour les autres élections, un tableau sur lequel chaque conseiller trouvera les propositions pour la tenue du bureau de vote des 20 et 27 mars prochains. En cas d'impossibilité, le conseiller absent proposera un remplaçant au maire.

### **14 : Acquisition de panneaux mobiles de signalisation**

La commission chargée de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde a constaté que la commune disposait de très peu de panneaux mobiles de signalisation. Le maire propose d'acquérir ce matériel. Il est demandé à THIBON Christophe d'établir un état des besoins (panneaux route barrée et déviation, rubalise, cônes, etc..)

### **15 : Compte-rendu des délégations**

Syndicat du Bassin Versant du Chassezac : M. DUCROS Jérôme fait le compte rendu du dernier comité syndical

Communauté de Communes : M. MAHEY rend compte au conseil de la dernière réunion de bureau

### **16 : Questions diverses :**

#### ***Classement dans la voirie communale du chemin dit « sous les Martins »***

Monsieur THIBON Jacky demande le classement en voirie communale du chemin qui dessert les maisons au sud des Martins. Le conseil, à l'unanimité, approuve cette demande.

La séance est levée à 22 heures 40.